



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Arrêté d'occupation
du domaine public
Rue Lieutenant Riou

A 2022-035

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 2 mai 2022 présentée par l'entreprise « Plâtrerie belliloise », en vue d'occuper le domaine public situé Rue Lieutenant Riou,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu le mardi 10 mai 2022 de 8 à 11 h,
CONSIDÉRANT que le domaine public sera occupé pour la livraison de béton avec toupie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de ces travaux, l'entreprise « Plâtrerie belliloise » est autorisée à occuper le domaine public, Rue Lieutenant Riou le mardi 10 mai 2022 de 8 à 11 h,

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux. Un espace suffisant pour le passage des secours devra être respecté.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON, le 2 mai 2022



Le Maire,
Ronan Juhel